

Ancenis-Saint-Géréon, le **13 MARS 2026**

Reçu le

17 MARS 2026
PETR du Segréen

Madame Patricia MAUSSION
Présidente
Pays de l'Anjou Bleu
Maison de Pays
2 rue Gillier
49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU



Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme prospectif et habitat
Dossier suivi par Adrien CHAUVEAU
☎ : 02.40.96.44.74

Nos réf. : D26-01191
Objet : Avis SCOT Anjou Bleu

Madame la Présidente,

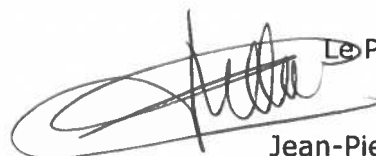
Par courrier du 26 janvier 2026, vous m'avez fait parvenir pour avis le projet Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de l'Anjou bleu arrêté.

Nos territoires portent des enjeux communs à l'interface entre les communes de Candé et de Vallons-de-l'Erdre, en particulier sur le volet développement économique. Le SCoT du Pays d'Ancenis en cours de révision prévoit en effet sur notre territoire le volume foncier nécessaire à l'extension du site industriel MANITOU. La COMPA sera attentive à proposer un aménagement en faveur d'une entrée de ville qualitative à cet endroit.

Je souligne de manière générale notre volonté commune de porter dans nos documents respectifs les enjeux de sobriété foncière, d'optimisation, de densification et de requalification des zones d'activités économiques.

J'émet donc un avis favorable à ce projet de SCoT arrêté.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.


Le Président
Jean-Pierre BELLEIL